

31 octobre 2018

Proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2018 en vue du bouclage de 30 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, structurée en sept projets de délibérations, soit:

- Délibération I: bouclage de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés avec l'ouverture de douze crédits complémentaires d'un montant total brut de 14 733 326,47 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;**
- Délibérations II et III: bouclage de trois crédits d'études et de réalisations abandonnés sans demande de crédit complémentaire;**
- Délibérations IV et V: bouclage de cinq crédits d'études terminés avec l'ouverture de deux crédits complémentaires d'un montant total brut de 374 441,02 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;**
- Délibérations VI et VII: bouclage de quatre crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction et exposé des motifs

Selon les dispositions légales de la loi sur l'administration des communes B 605, article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et de son règlement d'application B 605.01, articles 60 et 61, cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final de 30 crédits d'études et de constructions terminés ou abandonnés, avec l'ouverture de 14 crédits complémentaires destinés à couvrir les dépenses supplémentaires.

La gestion de ces crédits incombe aux services suivants:

- département des constructions et de l'aménagement (DCA);
- Direction du patrimoine bâti (DPBA);
- Service de l'énergie (ENE);
- Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM).

La présente proposition est découpée en sept projets de délibérations. En effet, certains crédits sont abandonnés (avec ou sans dépenses) et d'autres terminés avec des dépassements de crédits. Il s'agit de crédits de réalisations et de crédits d'études.

Crédits de réalisations

- Délibération I: crédits de réalisations terminés, parfois précédés de crédits d'études, dont les dépenses finales brutes sont supérieures aux crédits votés bruts. Un crédit complémentaire est donc demandé. Les dépenses supplémentaires seront amorties sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.
- Délibération II: crédit de réalisation abandonné, précédé d'un crédit d'étude, dont les dépenses finales brutes sont inférieures aux crédits votés bruts. Les dépenses seront amorties en un an.
- Délibération III: crédit de réalisation abandonné, sans aucune dépense.

Crédits d'études

- Délibérations IV et V: crédits d'études terminés dont les dépenses finales brutes sont supérieures aux crédits votés bruts. Un crédit complémentaire est donc demandé. Les dépenses seront amorties en un ou cinq ans.
- Délibération VI: crédits d'études abandonnés avec dépenses mais sans dépassement. Les dépenses seront amorties en un an.
- Délibération VII: crédit d'étude abandonné sans aucune dépense. Il s'agit d'un crédit devenu sans objet.

Information sur les crédits bouclés en 2016 et 2017

Par le passé, le Conseil administratif a déjà bouclé bon nombre d'autres crédits. Comme déjà mentionné dans les précédentes propositions de boucléments de crédits, vous trouverez ci-après des statistiques globales des années 2016 et 2017.

En 2016, les services municipaux ont bouclé 62 crédits d'investissements; 7 crédits ont présenté un dépassement, 55 autres ont été bouclés sans demande de crédit complémentaire ou, dit autrement, sans dépassement et avec un solde positif.

Pour 2017, 61 crédits ont été bouclés; un crédit présente un dépassement et les soixante autres ont des dépenses inférieures aux montants votés.

La grande majorité de ces crédits a ainsi respecté l'enveloppe financière accordée par le Conseil municipal et, globalement, les dépenses totales pour tous ces crédits restent inférieures aux montants votés.

Vous trouverez ci-après les totaux de ces crédits bouclés, en millions de francs nets, arrondis.

Année 2016

62 crédits sont bouclés (55 sans dépassement et 7 avec dépassement), soit:

	<i>Millions Fr.</i>	<i>% du voté net</i>
Total voté net	134,2	100%
Total dépensé net	116,9	87%
Total non dépensé net	17,3	13%

Année 2017

61 crédits sont bouclés (60 sans dépassement et 1 avec dépassement), soit:

	<i>Millions Fr.</i>	<i>% du voté net</i>
Total voté net	172,0	100%
Total dépensé net	150,3	87%
Total non dépensé net	21,7	13%

En résumé, les crédits qui présentent des dépenses supérieures aux montants votés sont très largement compensés par les économies réalisées sur la grande majorité des autres crédits. Pour les crédits bouclés sur les deux années précitées, ce sont environ 39 millions de francs qui n'ont pas été dépensés.

Détails des crédits à boucler et explications

Projet de délibération I

Bouclément de 18 crédits d'études et de réalisations terminés dont les dépenses finales brutes sont supérieures aux montants votés bruts.

Crédits complémentaires totaux bruts demandés de 14 727 189,81 francs.

Localisation	Place De-Grenus 2
Libellé	Rénovation d'un immeuble de logements
N° PFI	012.044.06
N° OTP	I240211101
Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Service de la Gérance immobilière municipale

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	31	15 avril 1997	210 000,00
Réalisation	649	11 mars 2009	2 869 700,00

Montant total brut des crédits votés	3 079 700,00
Montant des dépenses brutes	<u>3 270 658,36</u>
Différence brute	+ 190 958,36
Revenus votés	0,00
Revenus encaissés	<u>22 147,64</u>
Différence nette	+ 168 810,72

Explication du dépassement

La chaufferie de l'immeuble initialement prévue dans l'immeuble voisin, sis rue des Etuves 15, précédemment bouclé, a été installée au 2 place De-Grenus. La charpente, qui devait être rénovée, a dû, au vu de son état de vétusté, être complètement démolie et reconstruite à neuf. Les murs de façade en colombage du quatrième étage qui présentaient un intérêt patrimonial, ainsi que les menuiseries extérieures de tous les niveaux, ont dû être restaurés, sur demande de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

Localisation	Chemin des Crêts-de-Champel 40
Libellé	Ecole – équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture du bâtiment des sports
N° PFI	030.083.10
N° OTP	I260023101
Service gestionnaire	Service de l'énergie
Service bénéficiaire	Service de l'énergie

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	949/4	15 avril 2013	137 400,00
Montant total brut du crédit voté			137 400,00
Montant des dépenses brutes			<u>161 628,14</u>
Différence			+ 24 228,14

Explication du dépassement

Le chantier a été retardé et la salle de gymnastique n'a pas pu être réalisée en même temps que la rénovation de l'école (environ six à huit mois de décalage).

Cet état de fait a engendré des frais supplémentaires au niveau de la construction de la centrale photovoltaïque, notamment:

- aspiration et mise en place du gravier (environ 11 000 francs);

- dépose et repose de faux plafonds (environ 2300 francs);
- coordination par l'ingénieur électricien pour faire face à ce décalage temporel (environ 2200 francs).

Par ailleurs, l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI), après examen du dossier, a estimé que la centrale existante et la nouvelle ne pouvaient être considérées comme deux installations séparées, mais au contraire comme une seule et unique centrale photovoltaïque. Cette décision a engendré des coûts supplémentaires liés à l'obligation d'installer un compteur électrique statistique de plus de 80 ampères (environ 4000 francs).

Localisation	Rue Rothschild 28-30
Libellé	Rénovation partielle de l'Auberge de Jeunesse
N° PFI	061.002.04
N° OTP	I250345101
Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Service de la Gérance immobilière municipale

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	668	16 septembre 2009	3 376 800,00
Montant total brut du crédit voté			3 376 800,00
Montant des dépenses brutes			3 445 063,87
Différence brute			+ 68 263,87
Revenus votés			1 680 000,00
Revenus encaissés			1 755 856,55
Différence nette			<u>7 592,68</u>

Explication du dépassement

Durant l'opération, des travaux supplémentaires pour un montant de 83 540 francs ont été demandés par l'Auberge à leurs frais. Les entreprises étant sur place, DPBA les a mandatées. L'Auberge a bel et bien remboursé la somme due, mais pour des raisons comptables, le remboursement ne vient pas en déduction des dépenses (diminution réelle du montant engagé), mais comme une subvention (diminution du financement).

Si l'on fait abstraction de ces travaux, le coût total des travaux à charge de la municipalité est bien de 3 124 128 francs, soit un montant inférieur de 7972 francs à ce qui avait été budgété.

Localisation	Ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière
Libellé	Travaux d'assainissement du site
N° PFI	081.095.02
N° OTP	I300078101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	625	4 novembre 2008	28 299 000,00
Montant total brut du crédit voté			28 299 000,00
Montant des dépenses brutes			<u>29 915 711,82</u>
Différence			+ 1 616 711,82

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé s'explique par des grosses difficultés d'exécution (congélation des terrains mise en œuvre lors de l'assainissement de l'emprise du quai du Rhône, consommation d'électricité, travaux de désamiantage, déviation supplémentaire de réseaux, etc.). De plus, les évacuations et le traitement des matériaux d'excavation pollués ont représenté un volume total supérieur à l'estimation initiale (nécessité d'assainir des emprises complémentaires), et un niveau de pollution plus important qui a nécessité la mise à contribution plus importante des filières de traitement les plus sophistiquées et onéreuses par rapport au retour de soumission, et enfin par le renchérissement.

Localisation	Rue du Stand 20, Ecoquartier Jonction
Libellé	Dépollution complémentaire du terrain et frais de libération des locaux du «Moulin à Danses»
N° PFI	081.095.04 et 081.095.06
N° OTP	I300126101 et I250395101
Services gestionnaires	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité et Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	506	17 avril 2007	138 700,00
Réalisation	906/1	12 octobre 2011	10 792 600,00
Réalisation	985	10 octobre 2012	668 000,00

Montant total brut des crédits votés	11 599 300,00
Montant des dépenses brutes	<u>20 007 419,13</u>
Différence brute	+ 8 408 119,13
Revenus votés	4 062 000,00
Revenus encaissés	<u>4 062 000,00</u>
Différence nette	+ 8 408 119,13

Explication du dépassement

Les dépassements par rapport au montant du crédit voté s'expliquent principalement de la manière suivante:

- Les surcoûts de déconstruction et de démolition des bâtiments existants et notamment les mesures de protection complémentaires imposées par l'inspection des chantiers pour 331 000 francs;
- Les surcoûts liés à la pollution complémentaire (pollution à l'ammonium), aux frais de protection pendant les travaux (tente de confinement, frais de gestion des terres polluées et mesures de contrôle des émissions), et enfin les coûts d'analyses, d'études (honoraires) complémentaires pour 7 072 000 francs;
- Les frais de coordination et d'aménagements provisoires en lien avec les autres chantiers et notamment la FDP et la FVGLS pour 67 000 francs;
- Les hausses conjoncturelles et intérêts intercalaires pour 595 000 francs.
- Les travaux nécessaires à la relocalisation du MâD (Moulin à danses) ont également représenté un montant légèrement supérieur à celui initialement prévu, malgré la contribution financière de l'Etat (400 000 francs prévus initialement dans la proposition et effectivement versés). Cette relocalisation a présenté un dépassement final d'environ 100 000 francs, dû essentiellement à des travaux d'installations techniques (ventilation et normes feu) plus importants que prévu initialement.

Localisation	Route de l'Etraz 128, CECOFOR
Libellé	Dépollution totale pour réaménagement du CECOFOR
N° PFI	081.097.02
N° OTP	I250340202
Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Direction du patrimoine bâti

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	833/2	16 février 2011	559 000,00
Montant total du crédit voté			559 000,00
Montant des dépenses			<u>1 012 522,91</u>
Différence			+ 453 522,91

Explication du dépassement

La deuxième délibération de la proposition PR-833 est un crédit complémentaire qui concerne une dépollution totale du site du CECOFOR, consistant en une excavation de 2 m au lieu des 30 cm initialement prévus dans le crédit de base (proposition PR-665) ainsi que dans la délibération I du crédit de la proposition PR-833 (augmentation de la surface à traiter).

En cours de chantier, il s'est avéré que la pollution des terres était notablement plus importante que prévu initialement, générant ainsi un surcoût par rapport au crédit voté.

Localisation	Pont de Carouge
Libellé	Etude et restauration du pont
N° PFI	101.060.07 et 101.400.40
N° OTP	I300149101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	300	11 février 1998	200 000,00
Réalisation	1009	21 janvier 2015	7 606 900,00
Montant total des crédits votés			7 806 900,00
Montant des dépenses			<u>8 346 105,77</u>
Différence brute			+ 539 205,77
Revenus votés			3 886 600,00
Revenus encaissé			<u>3 971 784,10</u>
Différence nette			+ 454 021,67

Explication du dépassement

Le dépassement brut de 538 594 francs est principalement dû aux travaux d'injections complémentaires et aux frais de suivi associés. Pour mémoire, les injections consistaient à combler les vides dans la structure du pont.

Les vides identifiés dans la phase études ont été plus conséquents que prévu. Lors de la réalisation de ces prestations, un suivi précis du volume de coulis d'injection a été fait et des mesures par géoradars ont été nécessaires pour contrôler l'efficacité de ces injections.

Au final le volume de vide à combler pour répondre aux objectifs de consolidation a donc été plus important, ce qui explique les coûts supplémentaires et le dépassement.

Tous les frais de rénovation du pont étant répartis à égalité avec la Ville de Carouge, propriétaire pour moitié de l'ouvrage, les recettes imputées au crédit ont également augmenté en proportion.

Localisation	Restaurant de l'Ile Rousseau
Libellé	Travaux d'assainissement
N° PFI	102.033.06
N° OTP	I300052101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	361/2	14 septembre 2005	103 673,00
Montant total du crédit voté			103 673,00
Montant des dépenses			<u>195 283,11</u>
Différence brute			+ 91 610,11
Revenus votés			15 673,00
Revenus encaissés			<u>0,00</u>
Différence nette			+ 107 283,11

Explication du dépassement

Ce crédit concerne la réfection des réseaux d'assainissement du pavillon de l'Ile Rousseau.

Les travaux devaient être faits simultanément aux travaux de restauration du pavillon.

Finalement, les travaux ont été engagés à une période défavorable pour la Ville de Genève en termes de conjoncture économique et les coûts finaux se sont avérés supérieurs à ceux prévus. Les prestations étaient devisées à 105 000 francs et ont, en réalité, coûté 195 283 francs.

Localisation	Place des Nations & abords
Libellé	Etude, construction et aménagement de la place et abords
N° PFI	102.040.02 / 102.040.03
N° OTP	I290061101 / I290061201
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	24	24 mai 2000	743 000,00
Réalisation (aménagement)	195/2	9 avril 2003	11 018 000,00
Montant total brut des crédits votés			11 761 000,00
Montant des dépenses brutes			13 120 658,55
Différence brute			+ 1 359 658,55
Revenus votés			3 040 000,00
Revenus encaissés			445 600,00
Différence nette			+ 3 954 058,55

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire demandé correspond aux dépassements des frais financiers (intérêts intercalaires et prestations du personnel en faveur des investissements) pour un montant de 585 269 francs, des hausses conjoncturelles d'un montant de 590 000 francs ainsi que, s'agissant de la différence nette, de la non-participation de l'Etat de Genève pour un montant de 3 000 000 de francs.

Localisation	Passerelle de la Paix – Chemin Eugène-Rigot / Rue Kasem-Radjavi
Libellé	Etude et construction d'une passerelle piétonne
N° PFI	102.046.05 et 102.550.02
N° OTP	I300116101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	201	19 septembre 2003	842 000,00
Réalisation	794	16 février 2011	16 335 700,00

Montant total des crédits votés	17 117 000,00
Montant des dépenses brutes	17 883 081,30
Différence brute	+ 706 081,30
Revenus votés	0,00
Revenus encaissés	4 106 855,35
Différence nette	- 3 400 774,05

Explication du dépassement

Le montant du crédit complémentaire brut demandé correspond à la mise en œuvre de moyens logistiques supplémentaires engendrés par la présence de nombreux chantiers voisins, d'une accessibilité du site ferroviaire plus contraignante et à une complexité accrue d'assemblage de la structure.

Les revenus concernent une subvention fédérale d'infrastructure relative à la convention de financement pour la nouvelle passerelle piétonne et deux-roues prévue dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

Dès lors, s'agissant des dépenses nettes, le crédit n'est plus en dépassement.

Localisation	TCOB
Libellé	Travaux d'aménagements en liaison avec le tram
N° PFI	106.500.02
N° OTP	I300080101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	623/1	10 novembre 2008	25 558 000,00
Montant total du crédit voté			25 558 000,00
Montant des dépenses			26 697 276,51
Différence brute			+ 1 139 276,51
Revenus votés			0,00
Revenus encaissés			146 585,25
Différence nette			+ 992 691,26

Explication du dépassement

La première délibération de la proposition PR-623 concerne les travaux liés au tram à proprement parler (travaux d'aménagement des espaces publics depuis

le site tram jusqu'aux façades des bâtiments). Les dépassements pour un montant de 992 691 francs sont principalement dus aux hausses conjoncturelles sur les travaux et à quelques adaptations du projet initial ayant donné lieu à des travaux complémentaires et les honoraires associés.

A noter que cette délibération I présente un dépassement alors que les délibérations II et IV, en lien avec les collecteurs, se soldent par des économies.

Localisation	TCOB, ponts de l'Ile et de Saint-Georges
Libellé	Reconstruction et renforcement des deux ponts
N° PFI	106.500.04
N° OTP	I300080103
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	623/3	10 novembre 2008	7 551 000,00
Montant total du crédit voté			7 551 000,00
Montant des dépenses			7 686 690,00
Différence			+ 135 690,00

Explication du dépassement

La délibération III de la proposition PR-623 concerne les travaux de construction et de renforcement des ponts de l'Ile et de Saint-Georges. Les dépassements pour un montant de 135 690 francs sont dus aux hausses conjoncturelles sur les travaux.

Projet de délibération II

Boucllement d'un crédit d'étude et de réalisation abandonné avec des dépenses mais sans demande de crédit complémentaire.

Localisation	Pont des Bergues
Libellé	Etudes et travaux de rehaussement
N° PFI	102.033.05 et 102.033.06
N° OTP	I230027101 et I300051101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	98	12 novembre 1996	183 000,00
Réalisation	361/1	14 septembre 2005	1 172 000,00
Montant total du crédit voté			1 355 000,00
Montant des dépenses			<u>269 118,77</u>
Différence			-1 085 881,23
Revenus votés			586 000,00
Revenus encaissés			<u>0,00</u>
Différence nette			-499 881,23

Explication

Ce rehaussement est nécessité par le passage des Mouettes sous le pont. Le Département du territoire avait confirmé que la desserte du pont de la Machine par les Mouettes genevoises restait bien inscrite dans le Plan directeur des transports collectifs pour l'année 2011 à 2014. Cependant, la nouvelle ligne et la construction d'un nouveau bateau ne sont toujours pas intégrées dans un contrat de prestation entre l'Etat et les Mouettes genevoises, donc pas financées. En conséquence et en l'absence de certitudes sur la temporalité du développement de cette ligne, le rehaussement de la passe du pont des Bergues ne sera pas effectué.

Le montant des dépenses correspond aux études techniques et à l'établissement des dossiers d'appel d'offres pour réaliser le rehaussement de la passe du pont des Bergues, qui sont restés sans suite.

Projet de délibération III

Boucllement d'un crédit de réalisation abandonné sans dépense.

Localisation	Rue du Puits-Saint-Pierre
Libellé	Création d'un local de recyclage pour la fontaine
N° PFI	081.026.04
N° OTP	I300147301
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	1047/3	21 janvier 2015	250 000,00
Montant total du crédit voté			250 000,00
Montant des dépenses			0,00

Explication

Après une analyse plus approfondie en phase de réalisation, il est apparu que des contraintes supplémentaires en sous-sol augmenteraient considérablement le prix de réalisation des locaux enterrés. Dès lors, le retour sur l'investissement pour créer un local enterré par rapport à l'instabilité de l'eau du réseau via dispositif de gestion des débits serait devenu disproportionné.

Par ces motifs, il a été décidé de ne pas réaliser cet ouvrage.

Projet de délibération IV

Boucllement de quatre crédits d'études terminés et abandonnés dont les dépenses finales brutes sont supérieures aux montants votés bruts.

Crédit complémentaire brut demandé de 313 406,05 francs.

Localisation	Rue Charles-Galland 2, Musée d'art et d'histoire (MAH)		
Libellé	Etudes restauration et agrandissement du musée		
N° PFI	042.009.06, 042.009.08 et 042.009.09		
N° OTP	I240186201 et I320008101		
Services gestionnaires	Direction du patrimoine bâti et département de la culture		
Service bénéficiaire	Musée d'art et d'histoire		

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Préétudes et études	300	10 février 1998	230 000,00
Préétudes et études	300/CA	10 février 1998	60 000,00
Etudes	482	26 février 2007	3 600 000,00
Etude complémentaire	922	8 mai 2012	2 805 000,00
<i>Sous-total géré par la DPBA</i>			<i>6 695 000,00</i>
Film d'information géré par le DCS	Pris s/ 922		120 000,00

Montant total brut des crédits votés	6 815 000,00
Montant des dépenses brutes	<u>7 128 406,05</u>
Différence	+ 313 406,05

Explication du dépassement

La demande de crédit d'étude complémentaire de la proposition PR-922 a été motivée, à l'époque, par plusieurs changements de programme qui ont été apportés au projet, notamment au niveau de l'organisation et du fonctionnement du bâtiment de la rue Charles-Galland. Après presque dix ans d'interruption du projet, les conditions de départ qui avaient défini l'avant-projet n'étaient en effet plus les mêmes: évolution de la législation en matière d'économie d'énergie et de sécurité, nouvelle direction des Musées d'art et d'histoire, association de la Fondation Gandur pour l'art, etc.

Entre-temps, il a été décidé de modifier les plateaux sur cour et leurs ancrages afin de maintenir le puits de lumière naturelle.

La complexité de ce changement de structure a été sous-estimée; au lieu de quatre plateaux identiques dans la version précédente, une structure suspendue demandant de la part de l'ingénieur civil des prestations bien plus approfondies. Le dépassement d'honoraires de cet ingénieur, soit 243 341 francs, explique plus des trois quarts du dépassement global de 313 406 francs.

Pour le reste, il s'agit de prestations d'autres d'ingénieurs spécialisés induites par ce changement de projet, des sondages supplémentaires requis, ainsi qu'au final l'augmentation du coût de l'ouvrage, depuis l'estimation de la proposition d'étude jusqu'au devis général, qui justifient le dépassement du crédit d'études puisque conformément aux normes, les honoraires des mandataires sont calculés d'après ce dernier.

Projet de délibération V

Bouclement d'un crédit d'étude terminé dont les dépenses finales brutes sont supérieures aux montants votés bruts.

Crédit complémentaire brut demandé de 61 034,97 francs.

Localisation	CEVA
Libellé	Etudes d'aménagements
N° PFI	102.502.01
N° OTP	I180001101
Service gestionnaire	Direction département constructions et aménagement
Service bénéficiaire	Direction département constructions et aménagement

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	292	21 janvier 2004	2 001 000,00
Montant total brut du crédit voté			2 001 000,00
Montant des dépenses brutes			<u>2 062 034,97</u>
Différence brute			+ 61 034,97
Revenus votés			00,00
Revenus encaissés			<u>63 730,95</u>
Différence nette			- 2 695,98

Explication du dépassement

Les dépenses de ce crédit de préétudes ont permis de mener à terme les études préalables pour les projets d'espaces publics du site de la gare des Eaux-Vives.

Le montant de 63 730 francs correspond à une avance, avance qui a été comptabilisée en charges dans un premier temps puis qui a été remboursée et comptabilisée en revenus.

Dès lors, s'agissant des dépenses nettes, le crédit n'est pas en dépassement.

Projet de délibération VI

Bouclement de trois crédits d'études abandonnés avec des dépenses mais sans demande de crédit complémentaire.

Localisation	Rue de la Navigation 36
Libellé	Etude de rénovation de l'immeuble
N° PFI	012.002.07
N° OTP	I250353101
Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Service social

<i>Crédits</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Dates de votes</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	721	12 décembre 2009	225 000,00
Etude compl.	807	12 décembre 2010	25 000,00
Montant total brut du crédit voté			250 000,00
Montant des dépenses brutes			<u>206 575,76</u>
Différence			- 43 424,24

Explication

Initialement, l'étude portait sur deux adresses, rue de la Navigation 36 et 38; elle comprenait, outre une rénovation, une surélévation. Toutefois, pendant l'hiver 2014-2015, le programme a été simplifié sur demande de la GIM, avec renonciation aux surélévations. De plus, lors d'une visite des deux immeubles le 12 février 2016, décision a été prise, par les magistrats responsables des finances et des constructions, de renoncer à la rénovation complète du N° 36, qui est donc retirée du PFI. Ce bâtiment sera entretenu a minima sur le budget d'entretien.

Localisation	Rue de Saint-Jean 45
Libellé	Etude maison-relais
N° PFI	064.026.03
N° OTP	I710001101
Service gestionnaire	Direction du patrimoine bâti
Service bénéficiaire	Service social

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Etude	926	12 septembre 2012	400 000,00
Montant total brut du crédit voté			400 000,00
Montant des dépenses brutes			<u>284 305,82</u>
Différence			- 115 694,18

Explication

La Ville a fait l'acquisition de la parcelle adjacente, à savoir Saint-Jean 43, en 2015. Dès lors un nouveau projet plus ambitieux sur le périmètre des deux parcelles est envisagé qui fera l'objet d'un concours d'architecture. Le Conseil administratif a donc décidé d'abandonner ce premier projet le 11 janvier 2017.

Projet de délibération VII

Boucllement d'un crédit d'étude abandonné sans dépense.

Localisation	Chemin Edouard-Tavan
Libellé	Etudes de circulation, d'aménagement et collecteurs
N° PFI	101.016.06
N° OTP	I300065101
Service gestionnaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité
Service bénéficiaire	Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité

<i>Crédit</i>	<i>N° proposition</i>	<i>Date de vote</i>	<i>Montant Fr.</i>
Réalisation	430/3	10 octobre 2007	210 000,00
Montant total du crédit voté			210 000,00
Montant des dépenses			0,00

Explication

Un réaménagement important du chemin et des collecteurs en lien avec des constructions privées attenantes était prévu en 2017. Finalement l'état du chemin a nécessité simplement la réfection de l'enrobé, opération qui est financée par le budget d'entretien.

La construction des nouveaux immeubles a permis de réaménager les trottoirs sans frais pour la Ville de Genève. Dès lors, ce crédit n'est plus nécessaire.

Conclusion

Le Conseil administratif vous propose de boucler 30 crédits d'études et de constructions terminés ou abandonnés. A noter que les crédits complémentaires demandés, pour un total net d'environ 12 millions de francs, sont bien inférieurs aux 39 millions d'économies réalisées sur les 123 crédits bouclés ces deux dernières années.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les sept projets de délibérations suivants.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

(Crédits de réalisations terminés avec demandes de crédits complémentaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés, douze crédits complémentaires pour un montant total brut de 14 733 326,47 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 190 958,36 francs pour les études et la rénovation de l'immeuble situé place De-Grenus 2 (PR-31 votée le 15 avril 1997 et PR-649 votée le 11 mars 2009);
- 24 228,14 francs pour l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école sise chemin des Crêts-de-Champel 40 (PR-949/4 votée le 15 avril 2013);
- 68 263,87 francs pour la rénovation partielle de l'Auberge de jeunesse sise rue Rothschild 28-30 (PR-668 votée le 16 septembre 2009);
- 1 616 711,82 francs pour les travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 votée le 4 novembre 2008);
- 8 408 119,13 francs pour la dépollution complémentaire du terrain sis rue du Stand 20 (écoquartier de la Jonction) ainsi que les frais de libération des locaux du «Moulin à Danses» (PR-506 votée le 17 avril 2007, PR 906/1 votée le 12 octobre 2011 et PR-985 votée le 10 octobre 2012);
- 453 522,91 francs pour la dépollution totale du terrain pour le réaménagement du CECOFOR sis route de l'Etraz 128 à Versoix (PR-833/2 votée le 16 février 2011);
- 539 205,77 francs pour les études et la restauration du pont de Carouge (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-1009 votée le 21 janvier 2015);
- 91 610,11 francs pour les travaux d'assainissement du restaurant de l'Ile Rousseau (PR-361/2 votée le 14 septembre 2005);
- 1 359 658,55 francs pour les études et les aménagements de la place des Nations et abords (PR-24 votée le 24 mai 2000 et PR195/2 votée le 9 avril 2003);
- 706 081,30 francs pour les études et la construction d'une passerelle piétonne sise chemin Eugène-Rigot, rue Kazem-Radjavi (PR-201 votée le 19 septembre 2003 et PR-794 votée le 16 février 2011);
- 1 139 276,51 francs pour les travaux d'aménagements en liaison avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/1 votée le 10 novembre 2008);
- 135 690,00 francs pour les travaux de reconstruction et de renforcement des ponts de l'Ile et de Saint-Georges en lien avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/3 votée le 10 novembre 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier ou administratif, selon la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(Crédit de réalisation abandonné sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 1 335 000 francs destiné aux études et travaux de rehaussement du pont des Bergues (PR-98 votée le 12 novembre 1996 et PR-361/1 votée le 14 septembre 2005) est abandonné et bouclé avec une dépense de 269 118,77 francs.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

(Crédit de réalisation abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 250 000 francs pour la création d'un local de recyclage pour la fontaine sise rue du Puits-Saint-Pierre (PR-1047/3 votée le 21 janvier 2015) est abandonné et bouclé, sans dépense.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

(Crédits d'études terminés et abandonnés avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage des crédits terminés et abandonnés pour les études d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire sis rue Charles-Galland 2 (PR-300 votée le 10 février 1998, PR-482 votée le 26 février 2007 et PR-922 votée le 8 mai 2012), un crédit complémentaire de 313 406,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V

(Crédit d'étude terminé avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu l'article 40, alinéa 7, lettre k) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclage du crédit terminé pour les études préliminaires d'aménagements liées au CEVA (PR-292 votée le 21 janvier 2004), un crédit complémentaire de 61 034,97 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en cinq annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI

(Crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Navigation 36, moins une dépense de 206 575,76 francs (PR-721 votée le 12 décembre 2009 et PR-807 votée le 11 décembre 2010);
 - 400 000 francs pour l'étude d'une maison-relais sise rue de St-Jean 45, moins une dépense de 284 305,82 francs (PR-926 votée le 12 décembre 2012)
- sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l’article premier seront portées à l’actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VII
(Crédit d’étude abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d’application de la loi sur l’administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 210 000 francs pour l’étude de circulation, d’aménagement et d’assainissement du chemin Edouard-Tavan (PR-430/3 votée le 10 octobre 2007) est abandonné et bouclé, sans dépense.

Annexe: tableau récapitulatif des crédits à boucler

BOUCLEMENTS DE CRÉDITS 2018 PRÉSENTÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

N° PFI	Service gestion	Groupes fonctionnés Localisation	Libellé	N° CTP	N° PR	Type de crédit	Vote le (date)	Débit des montants votés bruts	Credit des montants votés bruts	Dépenses brutes (déplacement ou non-déplacement)	Revenus établis	Revenus encaissés	Différences nettes (y.c. réversif)	
A. CREDITS DE REALISATIONS														
I	A1	Relaisation terminée (y.c. étudé) en dépassement - Crédit complémentaire demandé												
								Total		117 989 773,00	131 742 099,47	147 93 336,47		
1	03.03.04.05	AGCM	Logements				15.04.2013	210 000				0,00	188 810,72	
2	03.03.04.08	DRA	Place de Grenou 2	02.0211101	31	Buée	11.03.2015	2 897 700	3 079 700	3 120 683,36		21 147,66		
3	03.03.03.10	ENE	Ch. des Oies-de-Champ 40	03.002101	945/2	Relaisation	15.04.2013	137 400	137 400	161 624,14	24 229,14	0,00	24 229,14	
4	03.03.03.24	DRA	Rue Bonnicoid 28-30	02.0345101	603	Relaisation	16.09.2015	3 374 000	3 374 000	3 446 063,27	82 363,87	1 680 000,00	1 755 956,35	
5	03.03.05.02	AGCM	Hygiène et salubrité publique									0,00	0,00	
6	03.03.05.04	AGCM	Anciens usines à gaz Coubevaux	03.0029101	625	Relaisation	04.11.2018	28 299 000	28 299 000	29 252 000	953 000	0,00	1 616 711,52	
7	03.03.05.06	AGCM	Reposoir de la rue de la Chapelle	03.0126101	806/1	Relaisation	12.03.2011	10 792 600	10 792 600	11 993 300	20 007 419,13	3 662 000,00	8 408 119,13	
8	03.03.05.06	DRA	Rue du Sand 20	02.0393101	985	Relaisation CF	10.10.2012	684 000	684 000	11 993 300	20 007 419,13	400 000,00	400 000,00	
9	03.03.07.02	DRA	Rue de l'Et et JBL CECOPAR	02.0340202	833/2	Relaisation	16.02.2011	559 000	559 000	1 013 522,91	453 522,91	0,00	453 522,91	
B. CREDITS DE REALISATIONS														
I	A2	Relaisation abandonnée avec des dépenses mais sans dépassement												
10	03.03.07	AGCM	Pont de Crange	03.0149101	300	Buée	11.02.1998	200 000				3 886 000,00	3 971 784,10	
11	03.03.03.06	AGCM	Restaurant de l'Et Bouvaux	03.0052101	361/2	Relaisation	21.03.2015	7 696 900	7 806 500	8 146 105,77	539 205,77	15 673,00	107 283,11	
12	03.03.03.06	AGCM	Restaurant de l'Et Bouvaux	03.0052101	361/2	Relaisation	14.09.2015	93 670	93 670	10 879	195 283,11	0,00	195 283,11	
13	03.04.03	AGCM	Place des Nations	03.001101	26	Buée	24.03.2010	743 000				3 040 000,00	445 600,00	
14	03.04.03	AGCM	Place des Nations	03.001101	26	Buée	13.09.2013	11 761 000	11 761 000	11 120 656,58	1 339 656,58	0,00	3 754 026,15	
15	03.04.02.05	AGCM	Ch. Eglise-Riget / s. Kasem-Redjwi	03.0116101	794	Relaisation	16.02.2011	16 335 000	17 377 000	17 483 081,30	706 081,30	0,00	4 108 835,35	
16	03.05.00.02	AGCM	TCOB	03.0050101	623/1	Relaisation	10.11.2018	25 558 000	25 558 000	26 697 274,51	1 139 274,51	0,00	3 400 774,05	
17	03.05.00.02	AGCM	TCOB	03.0050101	623/1	Relaisation	10.11.2018	25 558 000	25 558 000	26 697 274,51	1 139 274,51	0,00	1 463 362,25	
18	03.05.00.04	AGCM	TCOB, pont de l'Et et St George	03.0050103	623/2	Relaisation	10.11.2018	7 511 000	7 511 000	7 686 690,00	135 690,00	0,00	135 690,00	
								Total		1 355 000,00	2 69 118,77	-1 058 861,23		
II	A3	Relaisation abandonnée sans dépenses												
19	03.03.03.05	AGCM	Aménagement domaine public									586 000,00	0,00	
20	03.03.03.06	AGCM	Pont des Bergues	03.0017101	98	Buée	12.11.1996	183 000				0,00	-499 881,23	
21	03.03.03.06	AGCM	Pont des Bergues	03.0015101	361/1	Relaisation	14.09.2015	1 172 000	1 355 000	2 69 118,77	-1 058 861,23	0,00		
								Total		250 000,00	0,00	-250 000,00		
21	03.03.03.04	AGCM	Pour du Puits Saint-Pierre	03.0014201	1107/2	Relaisation	21.03.2015	250 000	250 000	0,00	-250 000,00	0,00	-250 000,00	

BOULEMENTS DE CRÉDITS 2018 PRÉSENTÉS A U CONSEIL MUNICIPAL



N° PRI	Service gestion	Groupes fonctionnels / Localisation	Libellé	N° OTP	N° PR	Type de crédit	Valeur (€) (date)	Détails des montants votés bruts	Cumulés des montants votés bruts	Différences brutes (Montants votés / non dépensés)	Revenus votés	Revenus encaissés	Différences nettes (y.c. revers)
											CHF		

B. CREDITS D'ETUDES

Etude terminée en dépaiement, dont une abandonnée (NAH) - Crédit complémentaire demandé															
											Totaux		9110441,02	37444,02	
18															
22	042.020.05	DIPA & DG	40 Culture et loisirs	12.05.0205	300	Préétude	10.02.1999	200 000							
23	042.020.08	NAH, rue Charles-Galland 2		02.05.0208	600	Etude	17.08.2004	3 000 000							
25	042.020.09	DC	Etude d'extension et réaménagement du musée	02.05.0209	822	Etude cd	08.02.2012	2 815 000	6 815 000	7 128 006,05		0,00	313 006,05		
26	203.020.01	DCA / CPA	Etude d'aménagement	18.02.0101	295	Etude	21.01.2004	2 000 000	2 000 000	2 062 926,29		0,00	2 905,29		
Etude abandonnée avec des dépenses mais sans dépaiement											Totaux		690 000,00	401881,28	-159 116,42
27	013.020.02	DIPA	50 Logements	12.03.0202	721	Etude	12.12.2009	215 000							
28	042.020.07	DIPA	Rue de la Navigation 16	12.03.0207	807/1	Etude cpl	11.12.2010	25 000	250 000	205 875,74		0,00	-43 824,24		
Etude complémentaire											Totaux		250 000,00	205 875,74	-43 824,24
29	064.020.03	DIPA	60 Social	17.02.0203	502	Etude	12.09.2012	400 000	400 000	284 106,82		0,00	-115 694,18		
Etude maison relais pour jeunes en formation											Totaux		400 000,00	284 106,82	-115 694,18
30	203.020.02	DCM / D. Desmaré-Caza	Etude abandonnée sans dépense						230 000,00	0,00			-210 000,00		
Etude abandonnée sans dépense											Totaux		230 000,00	0,00	-210 000,00
31	203.020.02	DCM / D. Desmaré-Caza	Etude abandonnée sans dépense						310 000	0,00			-310 000,00		
Etude création, aménagement et équipement											Totaux		310 000,00	0,00	-310 000,00
Etude création, aménagement et équipement											Totaux		128 289 773,00	141 692 540,84	13 402 767,84

RECAPITULATION - Totaux des six délibérations

I	Realisations terminées (y.c. études) en dépaiement - Crédit complémentaire demandé	117 008 773,00	131 742 099,47	14 733 326,47
II	Realisation abandonnée avec des dépenses mais sans dépaiement	1 195 000,00	859 118,77	-1 065 881,23
III	Realisations abandonnées sans dépense	290 000,00	0,00	-290 000,00
V	Etude terminée en dépaiement - Crédit complémentaire demandé	8 816 000,00	9 150 441,02	374 441,02
VI	Etude abandonnée avec des dépenses mais sans dépaiement	690 000,00	400 881,58	-159 118,42
VII	Etude abandonnée sans dépense	230 000,00	0,00	-230 000,00
Totaux		128 289 773,00	141 692 540,84	13 402 767,84